

# Séance du Conseil Municipal du **Jeudi 27 Mai 2010** à **20 H**

## **Révision Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire expose que la Loi de Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 Décembre 2000 modifiée par la Loi Urbanisme Habitat du 2 Juillet 2003 a introduit une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure, prévue à l'article L 123.13 du code de l'Urbanisme, est possible lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou tout autre collectivité. La révision simplifiée est également mise en œuvre pour la régularisation d'un projet qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du P.L.U.

La réalisation de l'aménagement du secteur de Koz Kastell satisfait aux conditions de la procédure dans la mesure où l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUs et la modification de zonage de la zone N présentent un intérêt général pour la commune et ne remettent pas en cause l'économie du P.L.U actuel. Cette révision simplifiée sera soumise à enquête publique.

## **Aire de jeux et de loisirs de Roudoué**

Le Conseil Municipal, décide de confier les travaux :

Lot N°1	: V.R.D. à l'entreprise HELARY pour un montant H.T de 214 535.50 €
	✓ tranche ferme : option 1 ( bicouche beige) = 79 799.30 €
	✓ tranche conditionnelle : option 3 (enrobé beige) = 134 736.20 €
Lot N°2	: Aménagement paysager à l'entreprise SPARFEL pour 37 055.50 €
	✓ tranche ferme : = 24 451.52 €
	✓ tranche conditionnelle = 12 603.98 €
Lot N°4	: Skate : 3R FACTORY = 23 270 €

- de différer sa décision concernant le lot N°3 (mobilier), une commission se réunira pour étudier les différentes propositions et se déplacera pour visiter des installations réalisées.

## **Rue de Pont-Jilez**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de Pont Jilez, la réalisation d'un îlot directionnel s'avère nécessaire pour renforcer la sécurité au niveau de l'intersection de la dite Rue et la Rue d'Avaugour sont confiés à l'entreprise SATP pour un montant de 2 284.36 € TTC.

## **Peintures routières et marquages au sol.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise ARMOR TRACAGE PEINTURE d'Yffiniac pour un montant T.T.C. de 2 632.26 €

## **Eglise – Reprise des chevronnières**

Lors de la réalisation des travaux sur l'église, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires sur l'Eglise ; Il s'agit de la reprise des chevronnières.

L'édifice étant classé au titre des monuments historiques, une subvention de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC peut être allouée pour ces travaux pour 1 700 € (50% du montant H.T des travaux : 3 382.14 €)

Le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à la SARL KERAMBRUN conformément au devis présenté pour un montant de 4 048.63 € TTC et de solliciter l'aide de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)

## **Mise aux normes - Ascenseur de la Mairie.**

Le Maire informe que dans le cadre la mise en conformité avec la loi urbanisme et habitat (loi SAE), des travaux doivent être réalisés sur l'ascenseur de la Mairie.

La Société Thyssenkrupp Ascenseurs qui assure la maintenance de l'installation a chiffré à 1 459 € H.T les travaux à réaliser avant le 31 Décembre 2010 et à 1 918 € H.T. les travaux à réaliser avant le 3 juillet 2013.

## **Contrat de Territoire 2010-2015 du Conseil Général**

Le Conseil Général a mis en oeuvre, courant 2009, une nouvelle politique territoriale s'appuyant principalement sur les Contrats de Territoires que les communes et communautés d'agglomérations et de communes sont invitées à élaborer avec le Conseil Général.

Sur la base d'une liste de 23 politiques, désormais contractualisées, les communautés et les communes établissent de façon autonome leur programmation en choisissant et hiérarchisant les opérations qu'elles souhaitent programmer sur la durée du Contrat (sous réserve d'une contribution locale minimale de 40%).

Pour ce faire, le Conseil Général affecte à chaque Territoire une enveloppe financière particulière. A ce titre, le territoire de BOURBRIAC bénéficie d'une enveloppe de 1 203 114 € €, dont la gestion pourra être revue à l'occasion de la clause de revoyure de fin 2012 au vu d'un bilan d'exécution.

Le Comité de Pilotage, associant notamment les maires, le Président de la Communauté et le(s) conseiller(s) général(aux) du Territoire, s'est réuni à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois pour déterminer les thématiques prioritaires et arrêter la liste des projets constitutifs du Contrat. Après concertation avec le Conseil Général, le projet de contrat a été approuvé mutuellement.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'approuver les opérations communales inscrites au Contrat
- de valider l'ensemble du projet de Contrat de Territoires présenté par M. le Maire
- d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de Territoires (2010-2015) avec le Conseil Général.

## **Participation Financière** **Journées de Prévention**

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800 € à la Caisse locale de GROUPAMA pour l'organisation de ces 2 journées de prévention à l'attention des élèves des écoles de BOURBRIAC .

### **Contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Jérôme MORCEL d'effectuer un apprentissage au sein du service espaces verts de la commune de Bourbriac afin de préparer un CAPA entretien de l'Espace Rural.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage entre la Commune et M Jérôme MORCEL.

### **Acquisition de matériel et mobilier**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir

- un gyrobroyeur à lames rotatives auprès d'ESPACE EMEURAUDE pour 1 737.79 € T.T.C.

- une paire de buts de Hand Ball auprès de la Société NATHIS pour 1 393.34 € TTC

### **Syndicat de Kérauffrédou** **Remplacement d'un délégué**

Ne pouvant, pour raisons professionnelles, assister aux réunions du Comité Syndical, M. Christophe TANGUY sera remplacé par M. Yannick BOTREL comme délégué pour siéger au Syndicat de Kérauffrédou .

### **- Jurés d'assises**

Ont été tirés au sort pour constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises des Côtes d'Armor pour l'année 2011 :

- GROSSIN Xavier, né le 30 Mai 1966 à NANTES (44)  
domicilié à BOURBRIAC « Le Golledic »
- GESTIN Johann, né le 3 février 1980 à PABU (22)  
domicilié à BOURBRIAC « Ty Glaz »
- NOEL Cyrille , né le 27 août 1972 à DRAVEL (91)  
domicilié à BOURBRIAC « Rue d'Avaugour »
- PASSART Philippe, né le 31 décembre 1971 à MACHECOUL (44)  
domicilié à BOURBRIAC « Restancornou »
- TISSARD – DULEY Raymonde, née le 17 Octobre 1954 à SAINT BRIEUC (22)  
domicilié à BOURBRIAC « Logoray »
- GOIGNARD - JULOU Laëtitia née le 19 mars 1980 à LE MANS (72)  
Domiciliée à BOURBRIAC « Kerleign »

